

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 10 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de PUISSEGUIN se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire sous la présidence de M. PASQUON Jean Michel, Maire.

Etaient présents : MM. PASQUON Jean Michel, VEDELAGO Jean-Paul, Mme PICKUP Catherine, MM. MONTCHARMON Daniel, ARVIS Alain, Mmes VALLET Bernadette, DUMONT Mireille, GOMME Séverine, M. PASQUON Thierry, MM. LE PICHON Bernard et DURAND-TEYSSIER Thomas.

Etaient absents excusés : M. DESPRES Jean-Marie, M. BRANGER Alain (pouvoir à M. ARVIS Alain) Mme KOSAK Magali (pouvoir à Mme GOMME Séverine) et M. ABERLEN Tony.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 13 DECEMBRE 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme GOMME Séverine est nommée secrétaire de séance.

CHOIX DES DOSSIERS A PRESENTER A LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2022

M. le Maire précise que les demandes de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux doivent parvenir en Sous-Préfectures au plus tard le 14 février 2022. La circulaire portant sur les conditions d'attribution a été communiquée aux collectivités fin janvier.

Il indique que les membres de la commission des finances se sont réunis le 26 janvier 2022 pour analyser les résultats du budget 2021 et ont commencé à étudier les projets d'investissements susceptibles d'être retenus sur 2022.

Parmi ces projets, un est éligible à la DETR : il s'agit de la réfection de la cour d'école avec fourniture et pose de structures de jeux.

Considérant que la commune peut déposer deux dossiers par an, après interrogation auprès de la Sous - Préfecture, un autre dossier peut être présenté : il s'agit des travaux relatifs à la CAB pour les années 2022 et 2023 – en effet ces travaux n'ayant pas reçu un début d'exécution il est possible de percevoir de la DETR.

Sur le premier dossier concernant la cour de l'école, M. VIENNE a été consulté et il a établi un devis – le montant des travaux avec fourniture et pose des jeux s'élèvent à 59 260 € 00 HT. Pour des raisons de responsabilités et de sécurité c'est la commune qui serait maître d'ouvrage pour les jeux et pas l'Association des parents d'élèves comme cela avait été évoqué.

La subvention attendue au titre de la DETR est de 20 741 € soit 35 % du montant HT de la dépense. L'école viendrait en aide à la commune en apportant un soutien financier.

Sur le deuxième dossier qui concerne les travaux de la CAB, le montage est un peu plus complexe : sont pris en compte pour le calcul de la subvention 10 % des travaux de voirie, 100 % pour les travaux autres que

voirie et sont exclus les travaux se rapportant aux réseaux. La Sous-Préfecture a indiqué que la commune devait demander la subvention sur la totalité des travaux et qu'elle se chargeait de faire la répartition.

Les membres du Conseil Municipal acceptent de présenter ces deux dossiers.

Extrait de la délibération 2002/01 : BATIMENT SCOLAIRE DU 1^{er} DEGRE – REFECTION DE LA COUR DE L'ECOLE PUBLIQUE JEANNE D'ALBRET AVEC STRUCTURES DE JEUX – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – ANNEE 2022 – PRIORITE N° 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les travaux au niveau des bâtiments scolaires du 1^{er} degré sont inscrits dans les opérations prioritaires éligibles à la DETR 2022 conformément à la circulaire préfectorale de la Gironde du 27 Janvier 2022,

Considérant que les travaux de réfection de la cour d'école avec mise en place de structures de jeux à l'école publique Jeanne d'Albret de PUISSEGUIN dont le coût prévisionnel s'élève à 59 260 € 00 HT (hors études) soit 71 112 € 00 TTC sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),

Considérant que le taux de subvention maximum est fixé à 35 % du montant des travaux HT,

Les membres du Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDENT à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de solliciter une subvention au taux maximum de 35 % dans le cadre de la Dotation des Territoires Ruraux 2022 au titre des travaux au niveau des bâtiments scolaires du 1^{er} degré. Le montant de la subvention attendue est de 20 741 € 00,
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous :
 - Coût HT des travaux : 59 260 € 00
 - Coût TTC des travaux : 71 112 € 00
 - Subvention DETR : 20 741 € 00
 - Autofinancement : 50 371 € 00

Extrait de la Délibération n° 2022/02 : AMENAGEMENT DE BOURG – SECTEURS AVENUE BEAUSEJOUR/RD17 – ENTREE EST RD123E7 - ENTREE OUEST RUE DU MAYNE/PLACE FRESSINEAU – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – ANNEE 2022 – PRIORITE N° 2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les travaux au niveau d'aménagements de bourg sont inscrits dans les opérations prioritaires éligibles à la DETR 2022 conformément à la circulaire préfectorale de la Gironde du 27 Janvier 2022,

Considérant que les travaux d'aménagement de l'Avenue Beauséjour/RD17, de l'entrée Est RD123E7 et de l'entrée Ouest/Rue du Mayne/Place Fressineau dont le coût prévisionnel s'élève à 284 655 € 98 HT soit 341 587 € 17 TTC sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),

Considérant que le taux de subvention maximum est fixé à 30 % du montant des travaux HT,

Les membres du Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDENT à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de solliciter une subvention au taux maximum de 30 % dans le cadre de la Dotation des Territoires Ruraux 2022 au titre des travaux d'aménagement de bourg. Le montant de la subvention attendue est de 85 396 € 79,
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous :
 - Coût HT des travaux : 284 655 € 98
 - Coût TTC des travaux : 341 587 € 17
 - Subvention DETR : 85 396 € 79
 - Subventions Département 101 286 € 00
 - Autofinancement : 154 904 € 38

DESAFFECTATION ET ALIENATION D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL DE MOULIN COURRECH SUITE A ENQUETE PUBLIQUE

Extrait de la délibération n° 2022/03 : DESAFFECTATION ET ALIENATION D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL n° 25 DE MOULIN COURRECH APRES ENQUETE PUBLIQUE

Par délibération en date du 4 novembre 2021, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion du chemin rural n° 25 dit de Moulin Courrech située entre la VC n° 10 de Fongaban (Voie de Pompeianvs) et la Route Départementale n° 21 en vue de sa cession à M. CELERIER Bruno.

L'enquête s'est déroulée du 5 au 17 Janvier 2022.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable dans son rapport du 3 février 2022.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Constatant que la procédure a été strictement respectée,

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE :

- de désaffecter la portion de chemin rural n° 25 Moulin Courrech d'une contenance de 510 m2 en vue de sa cession,
- de fixer le prix de vente de ladite portion de chemin à 2 500 € (DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS./.),
- de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire
- de mettre à la charge des acquéreurs les frais de notaire.

PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

M. le Maire indique que le Comité Technique du Centre de Gestion va être consulté sur le sujet de la participation de la commune à la protection sociale des agents de la commune – que ce soit pour la mutuelle ou la prévoyance. Le Conseil sera donc amené à délibérer sur ce point après l'avis du comité technique.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux CAB :

M. le Maire donne quelques informations sur les travaux d'aménagement de centre bourg :

- le réseau d'eaux pluviales a fait l'objet d'investigations : le repérage des canalisations a été nécessaire. Un hydrocurage du réseau avec passage de caméra a été réalisé (coût de l'intervention est de 4 824 € 00 TTC). En fonction de l'état du réseau des modifications pourraient intervenir au niveau des travaux.
- commencement prévu le 14 février avec une coupure de la D17 à la circulation entre le château et l'Eglise - Une déviation pour les poids lourds est prévue par Gardegan et Saint Philippe d'Aiguilhe pendant tout le temps des travaux.

Maison médicale :

Une réunion a été organisée avec les médecins et les infirmières intéressés pour la création d'une maison médicale. La proposition de créer ce projet au niveau du Jardin du OUI a reçu l'assentiment de tous. L'étude de l'architecte du CAUE leur a été présentée. Une réunion avec l'ARS, la Sous-Préfecture, le Député, les médecins et les infirmières sera organisée prochainement : il s'agira d'expliquer aux médecins l'utilité qu'elles soient porteuses du projet afin d'obtenir des aides financières.

Adressage : Les panneaux de rues ont été mis en place par le personnel communal qui distribue également le courrier aux habitants concernés par le nouvel adressage. Sur demande des habitants, le personnel pose les numéros de maison.

Il est à observer quelques mécontentements d'habitants sur les choix faits et sur les dépenses qui en résultent pour certains.

Ecole : Fin des travaux à l'école pendant les vacances scolaires de Février avec la construction du préau.

Foyer Rural : M. le Maire signale qu'il va prendre un arrêté la semaine prochaine pour lever l'interdiction d'utilisation du Foyer Rural. Les manifestations pourront donc reprendre.

Formation défibrillateur : Pierre RADAJEWSKI animera une formation sur les gestes de premiers secours et sur le défibrillateur le lundi 14 mars – la formation se fera sur des créneaux de 2 heures par groupe de 4 à 10 personnes. Il est demandé aux personnes intéressées de se faire connaître et de donner leurs disponibilités.

Salle des mariages : Les travaux concernant le changement de menuiseries devraient avoir lieu en avril – à la suite il conviendra de prévoir la rénovation intérieure de la salle.

AIPS : portage des repas : augmentation du prix des repas : le repas de midi passe à 8 € (avant 7 € 95), celui du soir à 3 € 80 (baisse de 2 cts) et la formule midi/soir passe à 11 € 80 au lieu de 11 € 77. La cotisation par habitant qui est prise en charge par la CDC passe à 1 € - elle était de 0 € 55. Cette prise en charge par la CDC permet de répercuter une augmentation modulée sur le prix de repas pour les administrés aux revenus modestes

Vote du budget : La commission des finances se réunira à nouveau en mars pour confectionner le budget qui sera soumis au vote du Conseil Municipal – le vote devra intervenir avant le 15 avril.

Commission des impôts : La commission se réunira avant le 8 avril.

Secours populaire : Actuellement deux personnes sur la commune bénéficient de la distribution de colis alimentaires par le biais du Secours Populaire. Une de ces personnes ne peut se déplacer et jusqu'à présent un bénévole du secours populaire lui portait les colis. M. le Maire a été informé que cela ne serait plus possible et demande si un conseiller peut se charger de récupérer le colis (une fois tous les 15 jours) sur les locaux de Castillon la Bataille. Pour l'instant personne n'a de disponibilité.

Signalétique des châteaux : M. DURAND-TEYSSIER indique qu'il a participé à la réunion portant sur la signalétique des châteaux organisée par le Conseil des Vins. L'idée avancée est de faire une signalétique par secteurs : 3 lattes par propriété installées sur la commune siège de l'exploitation. Les lattes seraient à la charge des propriétaires. Les supports et l'installation seraient supportés par les communes. Un plan de fléchage va être établi en collaboration avec M. Gérard OPERIE. Possibilité de réaliser un Point Information avec la cartographie des exploitations. Le fléchage correspondrait aux préconisations élaborées au niveau de la signalétique par la Charte du Conseil Départemental.

Il conviendra de voir avec les autres syndicats viticoles, notamment celui de Castillon, ce qu'ils envisagent de faire sur ce sujet.

Sivu Chenil du Libournais : Mme GOMME indique qu'elle s'est rendue à une réunion du Sivu du Chenil. La cotisation pour les communes ne sera pas augmentée en 2022. Il est prévu de réaliser des travaux notamment l'isolation des boxes par le toit et la création d'une trappe entre 2 boxes. Cela permettrait si un des deux boxes n'est pas occupé d'ouvrir la trappe et d'offrir plus d'espace à l'animal.

Révision PLUi : M. DESPRES, qui était à la réunion du Conseil Communautaire de la CDC, rejoint la séance et indique qu'une réunion aura lieu le 4 Mars à Belves de Castillon dans le cadre de la révision du PLUi. Les Maires accompagnés des secrétaires de mairie y rencontreront le bureau d'études TADD qui est en charge de cette révision.

Eclairage terrain de foot : Remerciements de Mme GOMME pour la réparation des éclairages du terrain de football. Un nouveau problème est survenu depuis : le SDEEG a été interpellé sur ce sujet.

Tour auto 2022 : M. le Maire signale que le Tour Auto 2022 fera une halte sur la commune de Puisseguin, au Château des Laurets le 28 avril et une étape spéciale aura lieu (les voitures emprunteront le tracé du circuit rallye auto).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 10.